



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONFÉRENCE DÉPARTEMENTALE DFCI #1

22 juin 2026

SOMMAIRE

- 1 Des incendies dans les espaces naturels en Finistère ?
- 2 La défense des forêts et des espaces naturels contre les incendies (DFCI)
- 3 Mettre en œuvre une DFCI efficace
- 4 Les prochaines étapes
- 5 Pour aller plus loin...

LA CONFÉRENCE DÉPARTEMENTALE DFCI

Une instance pour coordonner la mobilisation, faciliter et suivre la mise en œuvre de la DFCI en Finistère

Les objectifs

Partager l'information sur le risque d'incendie d'espaces naturels

Présenter les actions et les appuis technique et financier aux acteurs concernés

Identifier les difficultés, points de blocage et leviers d'action



Mobiliser tous les acteurs

Réduire la vulnérabilité du Finistère au risque incendie

La composition

- Élus : 42 communes à risque incendie, EPCI et syndicats, PNRA, Département, Région, parlementaires...
- Services de l'État : DDTM, DRAAF, DREAL, OFB, ONF, Gendarmerie...
- SDIS
- Représentants professionnels : forestiers, agriculteurs, opérateurs de réseau...
- Experts et associations naturalistes

L'organisation

- Copilotage : Préfet et Président du Département
- Fréquence : 1 réunion par an
- Secrétariat : Département avec l'appui du réseau DFCI du Finistère (PNRA, DDTM, SDIS, ONF, DRAAF, CNPF)



DES INCENDIES DANS LES ESPACES NATURELS EN FINISTÈRE ?

DES INCENDIES EN FINISTÈRE ?

Un phénomène récurrent dans les landes finistériennes

Les Monts d'Arrée en feu



INCENDIE

La Feuillée

Cinquante hectares pour une étincelle

Environ 50 hectares de landes ont été détruits dans un incendie vraisemblablement accidentel, mardi dernier, près de Roc'h Trévezel et sur la commune de la Feuillée (Finistère). Un dispositif important de pompiers venus de 13 casernes du département a permis de circonscire le sinistre rapidement.



sur une dizaine d'hectares en direction de Litz (La Feuillée). Rapidement alertés, le Dods de Quimper a mis en place un important dispositif. Environ 80 pompiers venus des 13 centres de secours du Finistère, ainsi qu'un hélicoptère Dragon 29 de la sécurité civile se sont répartis sur le site. La tâche des soldats du feu s'est avérée délicate en raison des difficultés d'accès de la région. Le sinistre a été maîtrisé vers 19 heures, après que 50 hectares aient été détruits dans un périmètre bordé par la route départementale 764 au nord et à l'est, par Litz au sud et par la départementale 783 à l'est. Bien que l'incendie ait été éteint, une équipe de surveillance est restée toute la nuit sur les lieux. A signaler que Jean-Yves Cozan, député et président du Parc d'Armorique, a l'intention de mettre en place des "brigades vertes" chargées de la prévention des incendies auprès des agriculteurs, des randonneurs et des particuliers. D'ores et déjà, Jean-Yves Cozan aurait obtenu la non-utilisation par l'armée des grenades et autres fumigènes.

LES ÉTINCILLES D'UNE DÉBOUSSAILLÉE

Une imposante colonne de fumée noire visible à plusieurs kilomètres à la ronde, quelques flammes sur le flanc de la montagne... L'incendie qui a ravagé environ 50 hectares dans les Monts d'Arrée, mardi dernier, n'avait heureusement, rien de comparable avec celui du printemps dernier, mais il a tout de même nécessité l'intervention d'importants moyens pour être maîtrisé.

Favorisées par une petite brise, les flammes se sont rapidement propagées

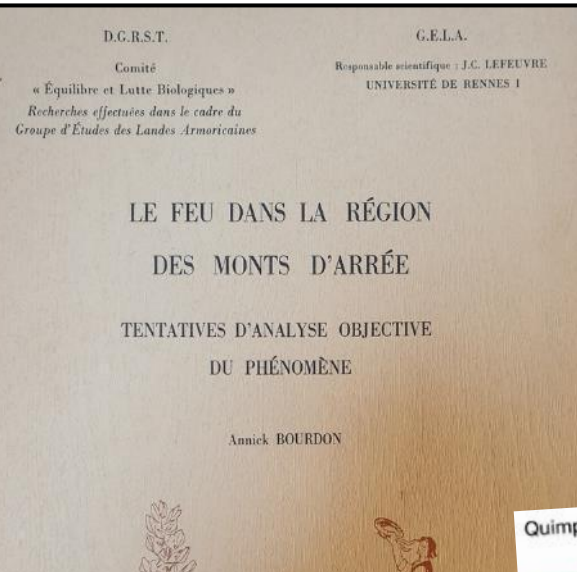
Plusieurs centaines d'hectares de landes en feu dans les Monts d'Arrée

Roches. — Avec cette catastrophe, le Finistère est en proie à une véritable crise. Le sinistre de mardi dernier, qui a détruit plus de 50 hectares de landes, est le plus important de la région depuis 1976. Le feu a pris dans les landes de la commune de La Feuillée, à l'est de Quimper. Le sinistre a été éteint vers 19 heures, après que 50 hectares aient été détruits dans un périmètre bordé par la route départementale 764 au nord et à l'est, par Litz au sud et par la départementale 783 à l'est. Bien que l'incendie ait été éteint, une équipe de surveillance est restée toute la nuit sur les lieux. A signaler que Jean-Yves Cozan, député et président du Parc d'Armorique, a l'intention de mettre en place des "brigades vertes" chargées de la prévention des incendies auprès des agriculteurs, des randonneurs et des particuliers. D'ores et déjà, Jean-Yves Cozan aurait obtenu la non-utilisation par l'armée des grenades et autres fumigènes.



Les routes bordées

On trouve les deux points nodaux de la catastrophe dans les landes de la commune de La Feuillée, à l'est de Quimper. Le sinistre a été éteint vers 19 heures, après que 50 hectares aient été détruits dans un périmètre bordé par la route départementale 764 au nord et à l'est, par Litz au sud et par la départementale 783 à l'est.



D.G.R.S.T.

G.E.L.A.

Comité « Équilibre et Lutte Biologiques »

Responsable scientifique : J.C. LEFEUVRE

UNIVERSITÉ DE RENNES I

LE FEU DANS LA RÉGION DES MONTS D'ARRÉE

TENTATIVES D'ANALYSE OBJECTIVE DU PHÉNOMÈNE

Annie BOURDON



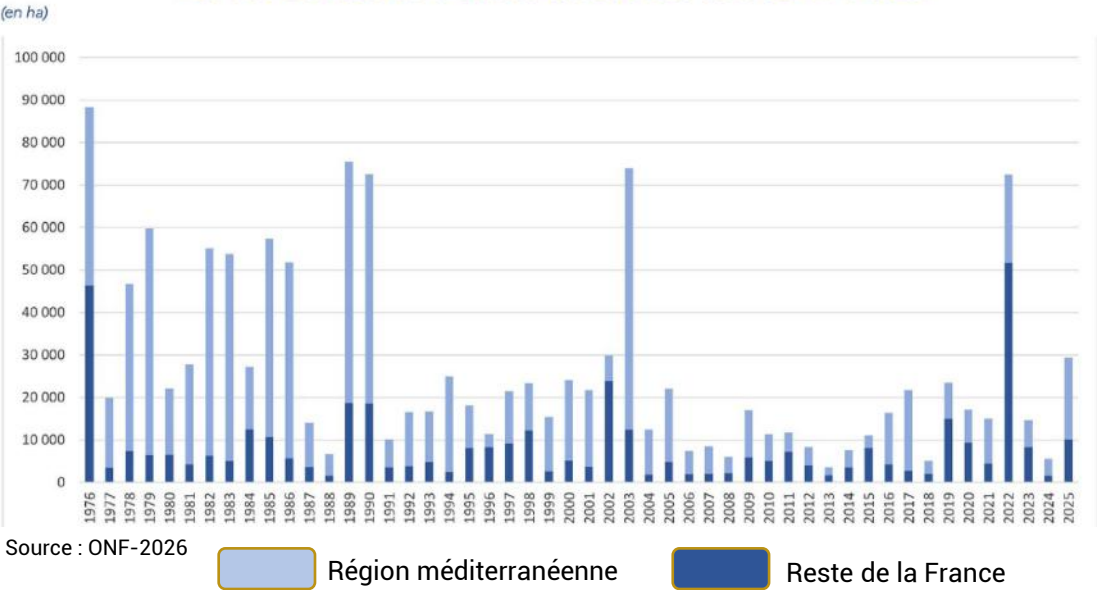
Une dizaine de feux importants en 50 ans : 1976 (+ 6 000 ha), 1978 (4 000 ha), 1996, 2005, 2010... 5

LES INCENDIES D'ESPACES NATURELS

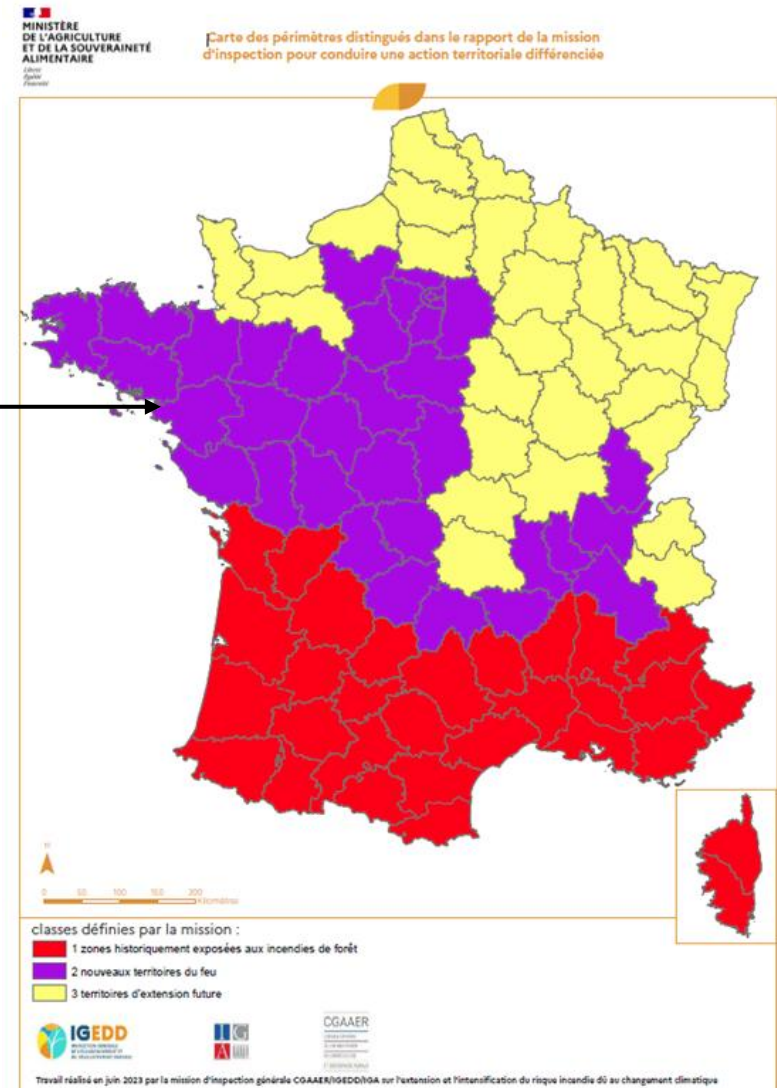
L'extension géographique et temporelle du risque incendie



ÉVOLUTION DES SURFACES ANNUELLES INCENDIÉES EN FRANCE DE 1976 À 2024 + SITUATION À FIN AOÛT 2025



Prévisions GIEC : en 2050 : 2 fois plus de jours à risque élevé feux de forêt



2022 : UN FEU MAJEUR ET UNE MOBILISATION INÉDITE



2022 : UN FEU MAJEUR ET UNE MOBILISATION INÉDITE



+ 2 000 ha brûlés (20 % site Natura 2000)
+ 2 500 sapeurs-pompiers mobilisés
Environ 400 personnes évacuées

2022, UN FEU MAJEUR ET UNE MOBILISATION INÉDITE

Une mobilisation partenariale portée par le Préfet et le Président du Département

- Un **comité de pilotage** dès le 1^{er} septembre 2022
- Une **composition large** : collectivités, services État, professionnels, associations, des groupes de travail thématiques et un comité technique
- La volonté d'aller vite et de **restituer le site en 1 an aux Finistériens**
- L'élaboration et le suivi du **plan d'action pour les Monts d'Arrée**

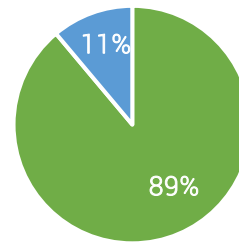


3 axes - 27 actions

- Restaurer
- Prévenir
- Valoriser

Et des financements : + 5 M€ investis

27 actions du plan d'action Monts d'Arrée



- 24 actions réalisées
- 3 actions en cours ou programmées

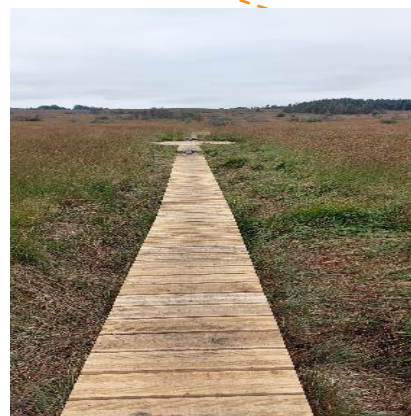
Pour accompagner les collectivités :
l'installation du **réseau technique**
DFCI en 2024 -
*DDTM, Département, ONF, SDIS,
PNRA, DRAAF, CNPF*

SYNTHÈSE DU PLAN D'ACTION MONTS D'ARRÉE

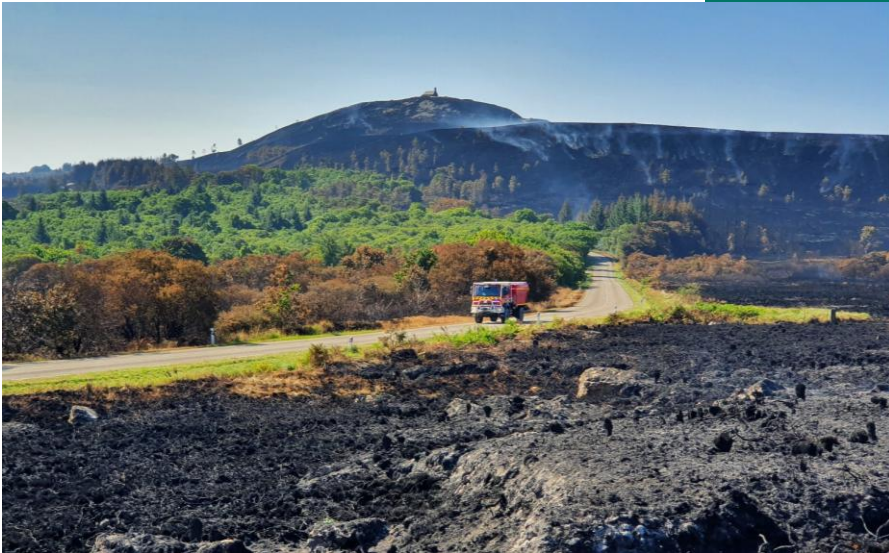


Evacuations **DÉCHETS** (32T, 36 K€)
Reprise **PISTES DFCI** (250 K€)
Indemnisation **AGRICULTEURS** (45 K€)
COUPES D'ARBRES incendiés
Remplacement **CLÔTURES** et équipements **RANDONNÉE**
RESTAURATION de la chapelle Saint-Michel et sentier (620 K€)
ÉTUDES sur impacts écologiques et suivi (60 K€)
ACQUISITIONS FONCIÈRES
TRAVAUX DFCI
ÉTUDE DFCI...

Et le **PLAN DE LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊT DU SDIS**



Les actions à consolider sur le long terme relèvent de la DFCI



LA DÉFENSE DES FORÊTS ET ESPACES NATURELS CONTRE LES INCENDIES (DFCI)

LA DFCI

Un plan d'action, une méthode et des outils pour prévenir et limiter le risque d'incendie d'espaces naturels

1. Encadrer la
prévention du risque

2. Se préparer au risque
incendie

3. Aménager des
équipements DFCI
durables

4. Mobiliser les moyens
et les acteurs

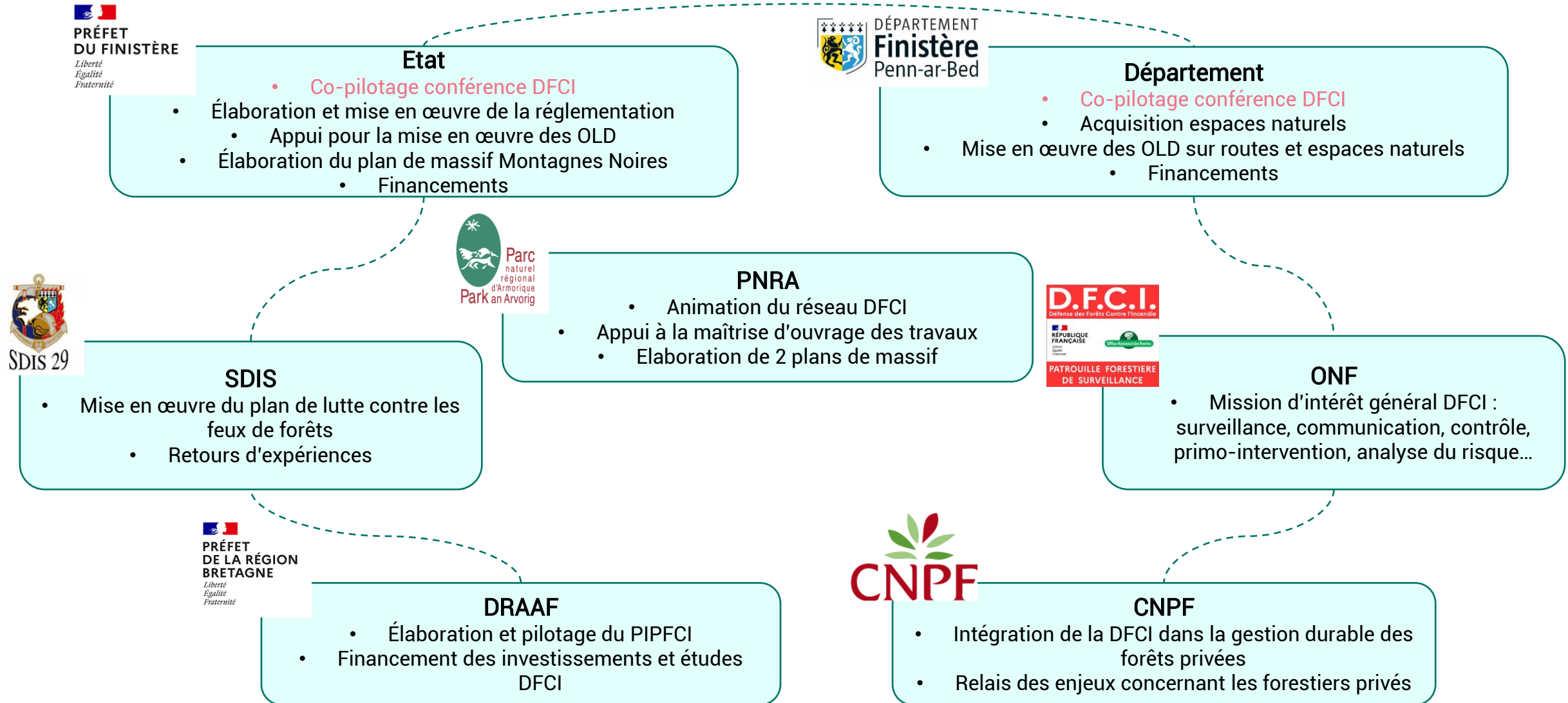
Avec une méthode : mobiliser et coordonner tous les acteurs concernés dans le temps.

Et un principe : lorsque toutes les mesures de prévention ont échoué, la lutte est l'ultime solution. Elle reste incertaine, risquée et coûteuse.

Des actions à mettre en œuvre pour prévenir et limiter le risque d'incendie d'espaces naturels

OBJECTIF	ACTIONS
1. Encadrer la prévention du risque	A1- Adapter les stratégies et outils réglementaires au territoire
	A2- Réglementer l'usage du feu
	A3- Mettre en œuvre les obligations légales de débroussaillage (OLD)
	A4- Planifier les actions de prévention par massif
2. Se préparer au risque incendie	A5- Former les acteurs et renforcer les partenariats
	A6- Surveiller les massifs à risque
	A7- Maîtriser le foncier
	A8- Informer et sensibiliser les publics
3. Aménager des équipements DFCI durables	A9- Définir et programmer les travaux de prévention et de défense
	A10- Gérer et entretenir les espaces naturels
4. Mobiliser les moyens et les acteurs	A11- Structurer une gouvernance efficace
	A12- Déployer le plan de lutte du SDIS contre les feux de forêt
	A13- Garantir les financements
	A14- Mobiliser une ingénierie au service des territoires

Un réseau technique à vos côtés





METTRE EN ŒUVRE UNE DFCI EFFICACE

OBJECTIF 1 – ENCADRER LA PRÉVENTION DU RISQUE

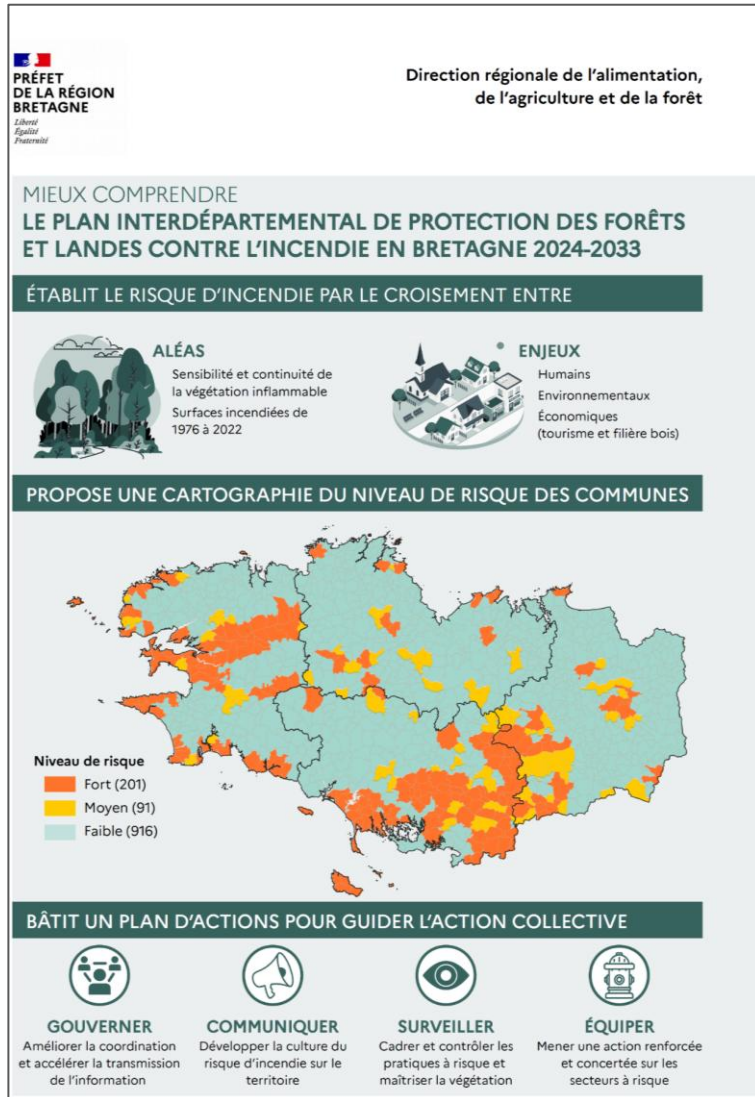
OBJECTIF	ACTIONS	ÉTAT
1/ Encadrer la prévention du risque	A1- Adapter les stratégies et outils réglementaires au territoire - Plan interdépartemental de protection des forêts et landes contre les incendies - PIPFCI (mars 2024) * - Arrêté interministériel de classement des communes à risque (20/05/2025) *	 
	A2- Réglementer l'usage du feu - Arrêté préfectoral portant règlement permanent de l'emploi du feu dans le département (15/07/2025) ✓ Du 1^{er}/04 au 30/09 interdiction des feux à moins de 200 m des milieux à risque (landes, boisements, forêts...) ✓ Dispositions concernant les feux d'artifice, écobuage et autres feux	
	A3- Mettre en œuvre les obligations légales de débroussaillage (OLD) * - Arrêté préfectoral 2026 sur les OLD (à paraître) - Réunions d'information et d'accompagnement des collectivités et des particuliers	 
	A4- Planifier les actions de prévention par massif - Élaborer et mettre en œuvre le plan de massif Monts d'Arrée (PNRA) * - Élaborer et mettre en œuvre le plan de massif Presqu'île de Crozon / Menez Hom (PNRA) - Élaborer et mettre en œuvre le plan de massif Montagnes Noires (DDTM)	  

-  réalisé
-  en cours
-  à faire

* actions développées ci-dessous

ACTION 1-1 - ADAPTER LES STRATÉGIES ET OUTILS RÉGLEMENTAIRES

- Le Plan interdépartemental de protection des forêts et landes contre l'incendie en Bretagne (PIPFCI)



Objectif : décliner la stratégie nationale de protection des massifs à risque via un plan d'action régional (15 actions de prévention)

Productions

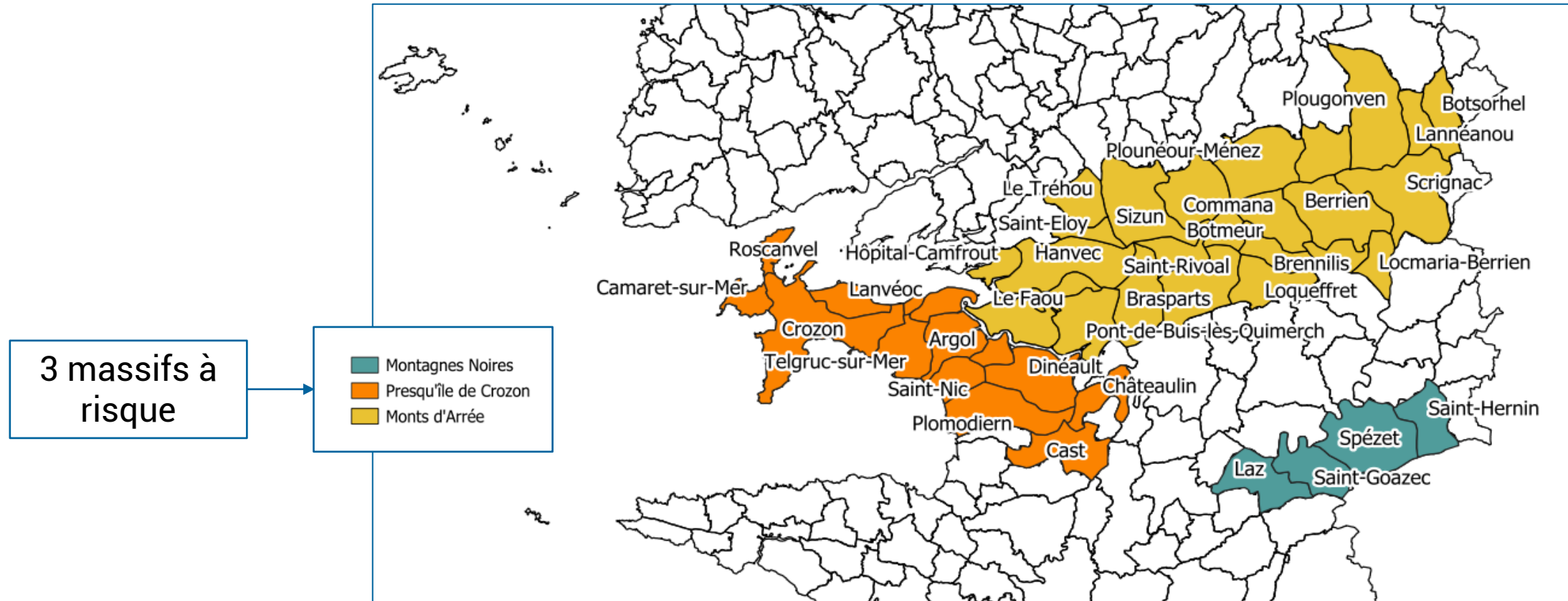
- Guide régional des équipements DFCI
- Guide régional sur les obligations légales de débroussaillage (OLD)- *en cours*
- Travail sur la gestion des landes (DDTM / GT biodiversité du réseau DFCI 29)- *en cours*

Gouvernance

Pilotage : DRAAF Bretagne
2 comités techniques/an

ACTION 1-1 : ADAPTER LES STRATÉGIES ET OUTILS RÉGLEMENTAIRES

- L'arrêté interministériel classant 42 communes du Finistère à risque incendie (20/05/2025)



Principales conséquences du classement : l'application d'obligations légales de débroussaillage (OLD) et l'élaboration de **plans de massif**

L'arrêté prévoit également la mise à jour des **Plans communaux de sauvegarde**

ACTION 1-3 : METTRE EN ŒUVRE LES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT (OLD)

Les OLD un enjeu majeur pour les collectivités

- Arrêté préfectoral été 2026
- **Définition** : « Les opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies. Ces opérations assurent une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal. Elles peuvent comprendre l'élagage des sujets maintenus et l'élimination des rémanents de coupes. » (art. L131-10 et s. du Code forestier)
- **Objectifs**
 - Réduire l'impact des incendies
 - Protéger les espaces naturels des incendies liés aux infrastructures humaines>> un enjeu opérationnel pour les secours
- **Où s'appliquent les OLD** : sur les terrains situés dans ou à moins de 200 m des massifs de 4 ha (landes et boisements) sur les communes classées à risque > liste sur : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>
- **2 types d'OLD**
 - Des OLD localisées : autour des habitations et bâtiments
 - Des OLD linéaires : le long des routes, voies ferrées, lignes électriques...

Rôle des collectivités :
intégration aux documents
d'urbanisme, mise en
œuvre et contrôle des OLD
localisées

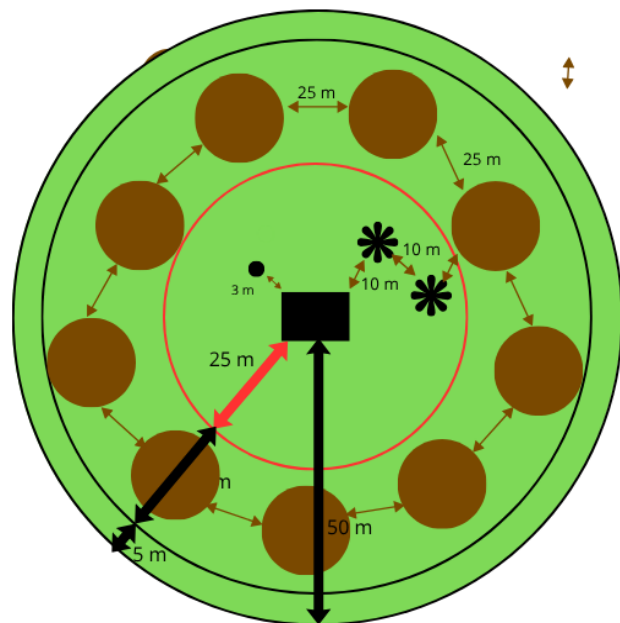
Appui technique : DDTM,
ONF, CNPF



90 % des maisons détruites par le feu se situent sur
des terrains mal ou pas débroussaillés

ACTION 1-3 : METTRE EN ŒUVRE LES OLD

Préconisations de l'arrêté : zoom sur les OLD localisées



- Constructions, chantiers et installations de toute nature**
- Zone fauchée avec broyage ou exportation**
(Sous couvert forestier élagage des branches à une hauteur 2.5 m du sol)
- Ilots d'arbres sous couvert forestier (surfaces $\leq 50 \text{ m}^2$)**
 - Pas de mise à distance du houppier
 - Fauche avec broyage ou exportation de bande de 25 m entre chaque îlot
 - Dans les zones fauchées et périphérique des ilots : élagage des arbres pour mettre les branches à une hauteur de 2.5 m du sol
- Ilots d'arbustes < 3m de hauteur (surface $\leq 5 \text{ m}^2$)**
 - Distance de toute construction : 10 m
 - Distance entre ilots d'arbustes ou entre les ilots d'arbustes et ilots d'arbres : 10 m
- Arbres de haut jet**
 - Arbre : distance de toute construction : 3 m
 - Elagage de tous les arbres pour mettre les branches à une hauteur de 2.5 m du sol
- Arbustes**
 - Arbuste : distance de toute construction : 3 m
 - Ils ne doivent pas être conservés sous les arbres de haut-jet
- Haies ornementales**
 - distance de toute construction : 3 m ou déconnecté d'un bois ou d'une forêt de plus de 5 m
 - hauteur maximum de 2,5 m et 1,5 m de largeur
- Distance en m**

Important :

- Dans les landes, il est impératif d'exporter la matière fauchée afin de préserver un milieu pauvre.
- Le dépôt des rémanents devra impérativement être réalisé en dehors de tout milieu naturel à forte valeur patrimoniale, tels que les landes, tourbières, pelouses oligotrophes, prairies naturelles, etc.

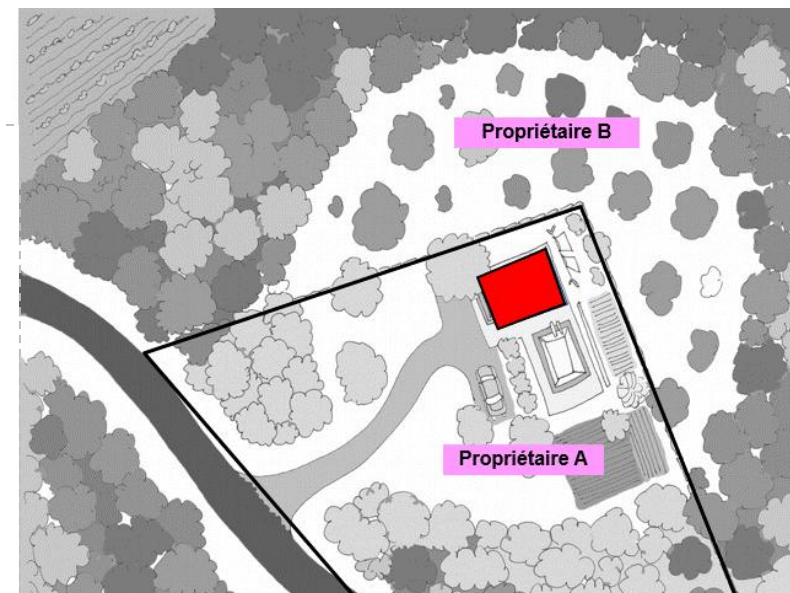


Schéma de principe (OLD localisée)

- Des périodes à privilégier pour l'entretien : automne / hiver**
- Les maires assurent le contrôle des OLD localisées**
- L'État assure le contrôle des OLD linéaires**

Exemples pour OLD linéaires : les routes

- Routes nationales : 10 m de chaque côté
- Routes départementales : 5 m voire 3 m
- Routes communales : 3 m

! Ni une coupe rase, ni un défrichement !

ACTION 1-3 : METTRE EN ŒUVRE LES OLD

Une mise en œuvre progressive et des temps d'échanges à venir

- Des réunions publiques spécifiques à l'automne
- Une mise en œuvre progressive de l'arrêté
- Un projet de **plaquette synthétique** sur les OLD
- Le site ressource de l'ONF : [Foire aux questions : les obligations légales de débroussaillage \(OLD\)](#)

➔ Une [formation en ligne](#) par la FNCOFOR

Accédez au cours en ligne (MOOC) sur les obligations légales de débroussaillage

Ce MOOC est ouvert à tous. Pour les non-adhérents, c'est une opportunité exclusive de découvrir une formation parmi le large catalogue proposé par Communes Forestières France.

Un cours en 4 modules :

- I. LES ENJEUX DU RISQUE FEU DE FORÊT
- II. LA DFCI
- III. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DES OLD
- IV. LES COMPÉTENCES ET LES RESPONSABILITÉS DU MAIRE

Soutenu par
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE

ACTION 1-4 : PLANIFIER LES ACTIONS DE PRÉVENTION PAR MASSIF

Un 1^{er} plan de massif (PDM) en cours d'élaboration sur les Monts d'Arrée

Objectif du plan : planifier sur 10 ans les actions de prévention, d'aménagement et d'intervention sur les 25 communes concernées

Méthode et livrables : socle stratégique : le PIPFCI (DRAAF – 2024)

- Méthode
 - Un diagnostic territorial
 - Une stratégie et une planification opérationnelle
- Livrables
 - Synthèse des enjeux et actions par commune
 - Atlas des équipements DFCI (à aménager, entretenir, remettre en état)
 - Fiches actions thématiques

Calendrier

- 1^{er} Comité opérationnel : 3/02/2026
- Atelier avec les 25 communes : réalisé
- Inventaire des équipements DFCI : en cours
- Restitution du diagnostic : octobre 2026
- Validation du plan : début 2027

Rôle des collectivités :
contribution au diagnostic
et à la stratégie, mise en
œuvre et suivi des
préconisations

Pilotage et appui : PNRA et
réseau DFCI



Atelier avec les communes



1^{er} Comité opérationnel – 2/02/26- Brasparts

OBJECTIF 2 – SE PRÉPARER AU RISQUE INCENDIE

OBJECTIF	ACTIONS	ÉTAT
2 – Se préparer au risque incendie	A5- Former les acteurs et renforcer les partenariats - Assurer la formation des sapeur-pompiers du SDIS - Conventionner avec les partenaires : agriculteurs, aéroports... - Organiser régulièrement des exercices incendie sur les espaces naturels	
	A6- Surveiller les massifs à risque - Définir le niveau de risque : le comité de posture (État) ✓ Réunion hebdomadaire du 25/06 au 15/09 > 5 niveaux de posture opérationnelle ✓ Un arrêté validant le niveau de risque et la mobilisation des services concernés - Déployer les moyens de surveillance * ✓ Système de vidéo-détection (SDIS) ✓ Mission d'intérêt général (ONF) ✓ Ecogardes à cheval (Département) ✓ Brigades de Gendarmerie	
	A7- Maîtriser le foncier Protéger par l'acquisition publique (Conservatoire du littoral, Département et collectivités)	
	A8- Informer et sensibiliser les publics * - Informer le public chaque année avant la saison des feux (conférence de presse) - Organiser des campagnes de communication estivales - Mobiliser par les réserves citoyennes	

- réalisé
- en cours
- à faire
- * actions développées ci-dessous

ACTION 2-6 : SURVEILLER LES MASSIFS À RISQUE

Déployer les moyens de surveillance

- Un système performant de vidéo-détection des feux
 - 36 caméras sur 9 points hauts
 - 95 % des massifs à risque couverts



La mobilisation rapide des secours permet de limiter les dommages et de préserver les biens.

ACTION 2-6 : SURVEILLER LES MASSIFS À RISQUE

- La mission d'intérêt général de l'Office national des forêts (ONF) sur les massifs à risque

Des patrouilles DFCI en fonction des niveaux d'alerte

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Patrouille d'information et de prévention	Patrouille de surveillance et de contrôle	Patrouille de surveillance et de police renforcée

Et des patrouilles de surveillance et d'intervention (PSI)

Missions :

- Surveillance et communication
- Primo-intervention sur feu naissant

Équipement : un pick-up équipé d'un kit incendie (2 personnes)



- Les écogardes à cheval du Département

13 jours de patrouille DFCI a minima, coordonnés par l'ONF



ACTION 2-8 : INFORMER ET SENSIBILISER LES PUBLICS

Informier et sensibiliser : un pilier de la DFCI

- Une conférence de presse avant chaque saison estivale > 3/07/26
- Une communication en projet sur les sites sensibles
- Une information par les collectivités : sites internet, office de tourisme, bulletins d'information...

Rôle des collectivités :
relais des informations
locales, réserves
citoyennes, chantiers
participatifs...

Appui technique : ONF,
DDTM...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine
humaine
Période la plus à risque
15/06-15/09



OBJECTIF 3 : AMÉNAGER DES ÉQUIPEMENTS DFCI DURABLES

OBJECTIF	ACTIONS	ÉTAT
3/ Aménager des équipements DFCI durables	A9- Définir et programmer les travaux de prévention et de défense - Finaliser un maillage de voies et pistes DFCI en tenant compte des enjeux écologiques * - Equiper les territoires en points d'eau pour faciliter la lutte * - Baliser et signaler les équipements DFCI	
	A10- Gérer et entretenir les espaces naturels - S'appuyer sur les expertises naturalistes - Favoriser la gestion des espaces naturels par les agriculteurs *	

- réalisé
- en cours
- à faire
- * actions développées ci-dessous

ACTION 3-9 : DÉFINIR ET PROGRAMMER LES TRAVAUX

Les pistes DFCI : des aménagements sécurisés pour protéger les massifs

- Finaliser un maillage de voies et pistes en tenant compte des enjeux écologiques - Monts d'Arrée : reprise de chemins ruraux pour mise aux normes DFCI



Saint-Rivoal : Maîtrise d'ouvrage (MO) communale, accompagnement PNRA



MO Département



Le Cloître-Saint-Thégonnec – MO Commune, accompagnement PNRA

Rôle des collectivités :
maîtrise d'ouvrage,
financements, entretien

Appui technique :
PNRA, réseau DFCI
Appui financier : État,
Département,
collectivités



ACTION 3-9 : DÉFINIR ET PROGRAMMER LES TRAVAUX

Les points d'eau : à développer dans les territoires pour faciliter la lutte

Commana : aménagement d'un accès à l'ancienne carrière et d'une citerne accessible à l'hélicoptère



Maîtrise d'ouvrage (MO) Commune

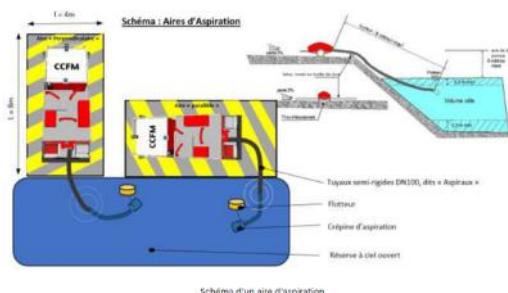


Schéma d'une aire d'aspiration

Rôle des collectivités :
maîtrise d'ouvrage,
financements, entretien

Appui technique : PNRA,
réseau DFCI
Appui financier : Etat,
Département, collectivités

Saint-Rivoal : arasement d'un seuil et acquisition d'un barrage souple



Le Rivoal

MO Commune,
accompagnement PNRA



> Inventaire en cours dans le cadre du plan de massif Monts d'Arrée

ACTION 3-10 : GÉRER ET ENTRETENIR LES ESPACES NATURELS

- S'appuyer sur les expertises naturalistes et favoriser la gestion agricole



Rôle des collectivités :
relais auprès des acteurs
locaux

Appui technique : PNRA,
Département, partenaires
naturalistes
Appui financier : État,
Département

Objectifs

- Maintenir une **végétation rase** pour limiter les risques d'incendie et favoriser la biodiversité des landes
- Maintenir une **activité agricole** sur les landes dans le respect des enjeux écologiques

Méthode : accompagnement des pratiques favorisant une bonne gestion des landes

- Montage des **MAEC** (2023-2027) fauche et pâturage (mesure biodiversité) : **+ de 1000 ha engagés** (900 ha dans la précédente programmation > + 10%)
- Travaux dans le cadre du **Life Landes** (2021-2025) : **400 ha restaurés** (gyrobroyage de landes abandonnées, coupes de résineux non productifs, comblements de drains)
- Mise à disposition de terrains par le Département avec des objectifs de gestion (**prêts à usage**) : **438 ha concernés sur les 3 massifs à risque**

OBJECTIF 4 : MOBILISER LES MOYENS ET LES ACTEURS

OBJECTIF	ACTIONS	ÉTAT
4/ Mobiliser les moyens et les acteurs	A11- Structurer une gouvernance efficace • Une gouvernance par plan de massif ✓ Plan de massif Monts d'Arrée ✓ Plan de massif Presqu'île de Crozon / Menez Hom ✓ Plan de massif Montagnes Noires • Une gouvernance départementale • Une gouvernance régionale	
	A12- Déployer le plan de lutte du SDIS contre les feux de forêt * • Des sapeurs-pompiers bien équipés • Des soldats du feu mieux formés • Une organisation optimisée	
	A13- Garantir les financements * • Pérenniser les fonds État (Fonds vert, Fonds Ministère / DRAAF) • Mobiliser les financements locaux (Département, collectivités)	
	A14- Mobiliser une ingénierie au service des territoires • Conforter un réseau technique DFCI 29	

- réalisé
- en cours
- à faire

* actions développées ci-dessous

ACTION 4-12 : DÉPLOYER LE PLAN DE LUTTE DU SDIS CONTRE LES FEUX DE FORÊT

Actions 2026

Formation

- Formation officier embarqué
- Formation anticipation
- Terrain de conduite tout-terrain
- Survie mer
- Formation brûlage dirigé



Matériel

- 6 nouveaux Camions citerne feux de forêt (CCF)
- 10 CCF modernisés pour la sécurité
- **Total** : 690 véhicules de secours dont 45 camions-citernes



Préparation opérationnelle

- Exercice régional
- Exercice départemental
- Exercice conjoint ONF

Innovation

- Juillet 2026 : mise en place de capteur IOT
- Capteurs de données environnementales et météo capables de détecter un départ de feu



ACTION 4-12 : DÉPLOYER LE PLAN DE LUTTE DU SDIS CONTRE LES FEUX DE FORÊT

Poursuivre le plan d'action

Mai 2024
Mise en place de la réalité virtuelle



2023 - 2027
Renforcement des formations FDFEN



2023 – 2026
Adapter notre parc engins et matériels



Depuis 2023
Mise en place d'un HBE



Été 2024
Mise en place de la télédétection



Septembre 2024
Acquisition de 4 drones à détection thermique



ACTION 4-13 : GARANTIR LES FINANCEMENTS

Pérenniser les fonds État et mobiliser les financements locaux

- Assurer les moyens du SDIS : budget de 75 M€
 - Principaux financeurs : Département (45%), EPCI et communes (55%)
 - Subventions État
- Assurer les moyens de l'ingénierie : État, PNRA, collectivités
- Financer les projets de la DFCI
 - État : appel à projets Investissements DFCI 2026 (DRAAF)
 - Dates de dépôts : 15/06 et 15/08
 - Travaux éligibles : création et mise aux normes de routes, pistes, points d'eau, panneau de communication, réduction de la biomasse...
 - Collectivités locales
 - Le Pacte Finistère, fonds de soutien aux collectivités
 - Les financements EPCI et communes à préciser

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE NATION VERTE
Agriculture • Mobiliser • Accélérer

APPEL A PROJETS REGIONAL 2026 INVESTISSEMENTS DFCI

Dans le cadre du volet « forêt » de la planification écologique, cet appel à projets vise à accompagner les territoires affichés comme étant sensibles au risque feu afin de réduire leur vulnérabilité grâce à des investissements de défense des forêts et landes contre les incendies.

Document téléchargeable sur le site de la DRAAF Bretagne :
<https://draaf.bretagne-agriculture.gouv.fr/renforcer-la-defense-des-forets-contre-l-incendie-a3433.html>

Dépôt des dossiers :
<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/appe-a-projets-dfci-2026-draaf-bretagne>

Date d'ouverture : 27 avril 2026

Dates de relèvement : 15 juin 2026 (minuit)
15 août 2026 (minuit)

Pour toute demande de renseignement :

DRAAF Bretagne	dfci.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr
DDTM des Côtes d'Armor	ddtm-se-nf@cotes-darmor.gouv.fr
DDTM du Finistère	ddtm-se-nf@finistere.gouv.fr
DDTM d'Ille-et-Vilaine	ddtm-foret@ille-et-vilaine.gouv.fr
	foretbocage@morbihan.gouv.fr

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE

GUIDE DU
PACTE FINISTÈRE 2030

DÉPARTEMENT Finistère Penn-ar-Bed



www.finistere.fr



LES PROCHAINES ÉTAPES

PROCHAINES ÉTAPES

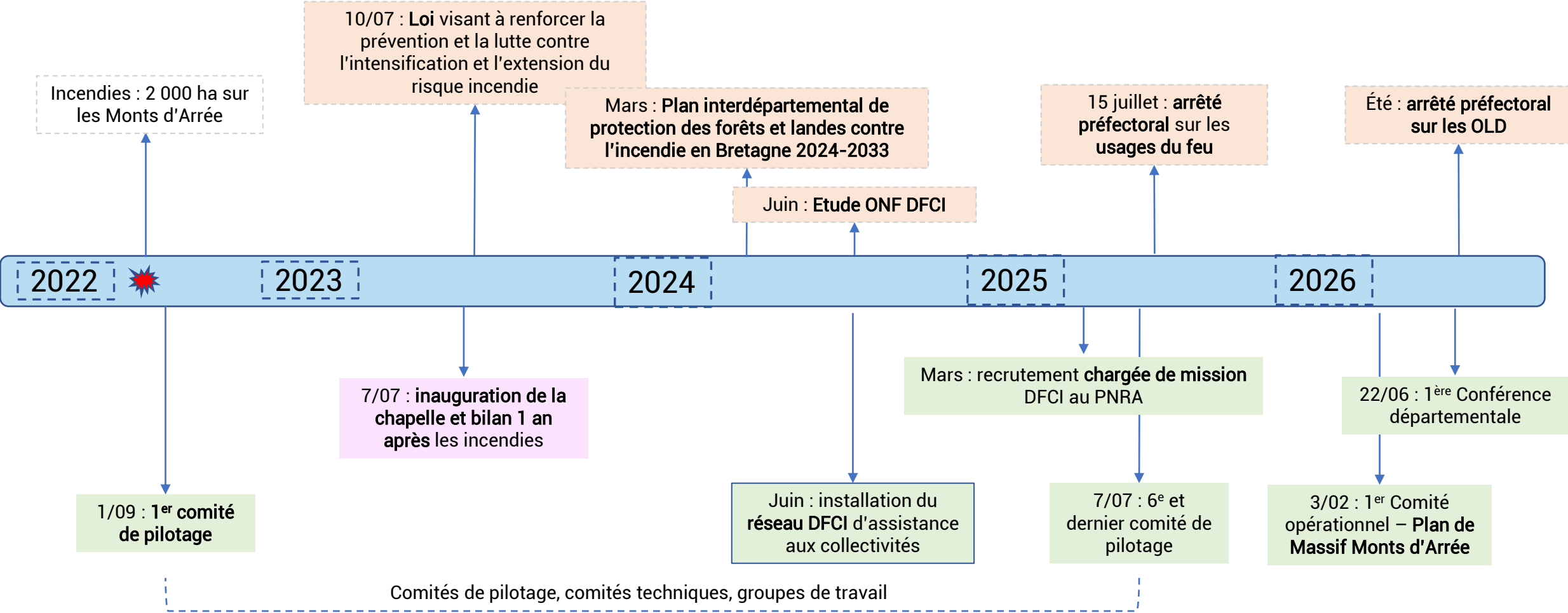
- **Mise en œuvre de la réglementation**
 - Septembre/octobre : **réunions publiques** sur les obligations légales de débroussaillage (OLD)
- **L'élaboration des plans de massif**
 - **Monts d'Arrée** [25 communes] :
 - Octobre 2026 : **Comité opérationnel #2** (restitution du diagnostic et lancement de la stratégie)
 - **Presqu'île de Crozon - Menez-Hom** [13 communes] :
 - Septembre 2026 : lancement du **diagnostic** par un bureau d'études
 - Novembre 2026 : **1^{er} Comité opérationnel** (mi-parcours du diagnostic)
- **Travaux envisagés pour les pistes DFCI (accompagnement PNRA)**
 - Fin 2026 : **La Feuillée** (2 km) : mise aux normes DFCI d'un chemin rural (protections environnementales et paysagères fortes)
 - 2026/2027 : **Scrignac** (1,2 km) : mise aux normes DFCI d'un chemin rural
 - 2027 : **Brasparts** (3,5 km) : mise aux normes DFCI d'un chemin rural (protections environnementales et paysagères fortes)

Et chaque semaine jusqu'en septembre :
Le comité de posture en Préfecture
pour définir le niveau d'alerte incendie



POUR ALLER PLUS LOIN...

LES GRANDES ÉTAPES DE LA DFCI DANS LE FINISTÈRE



LA GOUVERNANCE DFCI DANS LE DÉPARTEMENT

Partager les informations et faciliter la mise en œuvre de la DFCI dans le Finistère
Conférence annuelle DFCI
Copilotage : Préfet et Président du Département

Coordination des services de l'État face au
risque d'incendie d'espaces naturels
Sous-commission feux de forêt
Pilotage : Préfecture Finistère

Mise en œuvre de la stratégie régionale de
prévention et de lutte contre les incendies
d'espaces naturels (guides techniques et
financements)
PIPFCI
Pilotage : Etat (DRAAF)

Définition et suivi de la mise en œuvre des
obligations légales de débroussaillage
Réunions OLD
Pilotage : Etat (DDTM)

Réalisation des plans de
massif et accompagnement
des maîtres d'ouvrage sur la
DFCI

Réseau technique DFCI

Pilotage (*Monts d'Arrée et
Presqu'île Crozon*) : PNRA

Membres : PNRA,
Département, DDTM, SDIS,
ONF, DRAAF, CNPF

Validation et suivi de la mise en œuvre du
plan de massif Monts d'Arrée
Comité opérationnel du plan de massif
Pilotage : PNRA

Validation et suivi de la mise en œuvre du
plan de massif Presqu'île de Crozon /
Menez Hom
Comité opérationnel du plan de massif
Pilotage : PNRA

Validation du plan de massif Montagnes
Noires et suivi de la mise en œuvre
Comité de pilotage du plan de massif
Pilotage : DDTM



En projet

LES OUTILS RÉGLEMENTAIRES ET DE PLANIFICATION

Outils	Contenu	Maître d'ouvrage	Méthode	État d'avancement
Arrêté préfectoral sur l'emploi du feu (15/07/2025)	Réglementation de l'usage des feux	Préfecture		Réalisé
Arrêté sur les obligations légales de débroussaillage L131-10 Code forestier	Mesure de prévention qui s'impose aux propriétaires concernés (habitations, infrastructures linéaires, forêts, patrimoine naturel)	Préfecture (DDTM)	Réunions d'information Ateliers thématiques	Arrêté en cours Mise en œuvre
Plan interdépartemental de protection des forêts et landes contre l'incendie (PIPFCI) 2024-2033 L133-2 Code forestier	Stratégie de protection des massifs appuyé sur un diagnostic qui propose un plan d'action régional	DRAAF	Elaboration par un comité technique transversal	Réalisé (mars 2024)
Plans de massif Monts d'Arrée L133-2 Code forestier	Stratégie d'équipement et d'aménagement d'un massif en vue de prévenir les risques d'incendie	PNRA	Comité de pilotage regroupant les collectivités et acteurs concernés	Etude ONF (15 communes) Collecte de données Diagnostic Plan d'action Validation du plan de massif
Plans de massif Presqu'île de Crozon / Menez hom L133-2 Code forestier	Stratégie d'équipement et d'aménagement d'un massif en vue de prévenir les risques d'incendie	PNRA	Comité de pilotage regroupant les collectivités et acteurs concernés	Collecte de données Diagnostic Plan d'action Validation du plan de massif
Plans de massif Montagnes Noires L133-2 Code forestier	Stratégie d'équipement et d'aménagement d'un massif en vue de prévenir les risques d'incendie	DDTM	A préciser	Collecte de données Diagnostic Plan d'action Validation du plan de massif

LES DISPOSITIFS DE VEILLE ET DE LUTTE

Dispositif	Précisions	Maître d'ouvrage	Financement	État d'avancement
Comité de posture FDF	Cellule hebdomadaire de définition du niveau de posture opérationnelle	Préfecture	Etat	Réalisé (chaque année)
Système de télédétection des feux	9 sites de vidéo-détection en lien avec le Codis à Quimper	SDIS	Fonds vert Département Commune	Réalisé (2024)
Hélicoptère bombardier d'eau (HBE)	Location d'un HBE pour la saison des feux	SDIS	Etat Département	Reconduction en 2026
Formation (80% en 2027)	Formation feux de forêt équipiers et cadres Modélisation 3D des massifs à risque	SDIS	Etat Département	En cours Réalisé
Patrouille ONF	Information, surveillance, intervention, contrôle, police	ONF	ONF	Réalisé (2025 et reconduit)
Brigade de gendarmerie	Brigade mobile des Monts d'Arrée	Gendarmerie	Etat	Réalisé (2024)
Ecogardes	Patrouille à cheval (2 agents) sur des sites sensibles du Département	Département	Département	Reconduit en 2026
Capteurs de détection des feux	Détection des départs de feux dans les zones non couvertes par les caméras	SDIS	CNES et Valabre	En cours de réception

LES TRAVAUX

Commune	Précisions	Maître d'ouvrage	Montant	Financement	État d'avancement
Commana	Accès à l'ardoisière pour les secours et création citerne pour HBE	Commune	92 509 €	Fonds vert Département Commune	Réalisé (2025)
Saint-Rivoal (Bodenna)	Aménagement d'un chemin rural pour l'accès aux secours	Commune	54 855 €	Fonds vert Commune	Réalisé (2025)
Brasparts	Aménagement d'un chemin rural pour l'accès aux secours (continuité Bodenna)	Département	23 461 €	DRAAF Département	Réalisé (2025)
Le Cloître-Saint Thégonnec	Aménagement d'un chemin rural pour l'accès des secours	Commune	63 050 €	DRAAF Commune	Réalisé (2026)
Loqueffret	Requalification et mise aux normes de la piste d'accès au lac pour les secours	Département		Etat Département	En attente de résolution foncière
Brasparts	Aménagement d'un chemin rural pour l'accès des secours	Commune	174 250 €	DRAAF Commune	Prévu pour 2027
La Feuillée	Aménagement d'un chemin rural pour l'accès des secours	Commune	94 550 €	Fonds vert Commune	Prévu pour 2026
Scrignac	Aménagement d'un chemin rural pour l'accès des secours	Commune	56 450 €	Commune	Prévu pour 2026